

12

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

21 Numéro de dépôt: 81400371.1

51 Int. Cl.³: **E 03 C 1/18**

22 Date de dépôt: 10.03.81

30 Priorité: 14.03.80 FR 8005778

43 Date de publication de la demande:
23.09.81 Bulletin 81/38

84 Etats contractants désignés:
AT BE CH DE FR GB IT LI LU NL SE

71 Demandeur: **SAINT-FERDINAND, Marc Paul François**
32, Rue de Saussure
F-75017 Paris(FR)

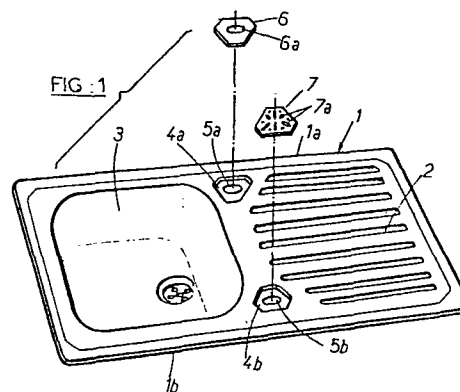
72 Inventeur: **SAINT-FERDINAND, Marc Paul François**
32, Rue de Saussure
F-75017 Paris(FR)

74 Mandataire: **de Boisse, Louis**
37, Avenue Franklin D. Roosevelt
F-75008 Paris(FR)

54 **Evier encastrable.**

57 Entre la paillasse 2 et le bac 3 de l'évier 1, sont embouties deux cuvettes à fond percé, 4a et 4b, de mêmes formes et dimensions, et voisines respectivement des deux bords longitudinaux, 1a et 1b, de l'évier; une embase 6 pour robinet et une rosace perforée 7, servant de vide-sauce, peuvent être montées dans les cuvettes.

L'invention est applicable à la réalisation d'un modèle unique d'évier encastrable, par exemple en acier émaillé, qui peut être muni d'un robinet monté à volonté soit dans la cuvette 4b (bac à droite), soit dans la cuvette 4a (bac à gauche).



- 1 -

Evier encastrable.

La présente invention concerne un évier encastrable à une seule paillasse et au moins un bac.

Lorsqu'un évier de ce type est muni de son robinet, généralement placé entre la paillasse et le bac, près du
5 bord longitudinal arrière de l'évier, ce dernier est dissymétrique, c'est-à-dire qu'il en existe deux modèles : l'un dans lequel la paillasse se trouve à droite du bac, et l'autre, dans lequel elle se trouve à gauche du bac. Dans le cas des éviers en grès ou en
10 acier inoxydable, il est cependant possible, sans inconvénient, de préparer, à la fabrication de l'évier encastrable, sur sa face intérieure, qui ne sera pas visible, deux avant-trous, voisins respectivement des deux bords longitudinaux de l'évier, et dont un seul sera débouché
15 sur le lieu du montage, pour la mise en place du robinet. Ceci évite d'avoir à fabriquer et surtout à stocker deux modèles différents d'évier, identiques à la position près du trou pour le montage du robinet.

Il est cependant impossible de procéder de même dans le
20 cas d'éviers en matériaux particulièrement fragiles, par exemple en acier émaillé; dans ce dernier cas, en effet, on a constaté que le débouchage d'un avant-trou dans la zone comprise entre la paillasse et le bac le

- 2 -

- plus voisin entraîne une détérioration de l'émail sur une surface notablement supérieure à celle qui est masquée par le robinet mis en place. Pour éviter d'avoir à fabriquer et stocker deux modèles différents d'éviers en-
- 5 castrables à une seule paillasse et au moins un bac, par exemple en acier émaillé, on a déjà envisagé d'en fabriquer un modèle unique, muni, pour le montage du robinet, de deux trous appropriés, voisins respectivement des deux bords longitudinaux de l'évier, et de
- 10 masquer celui de ces deux trous qui n'est pas effectivement utilisé pour le montage du robinet, à l'aide d'un cache approprié. Bien entendu, cette solution est peu satisfaisante en raison du caractère non fonctionnel et peu esthétique de ce cache.
- 15 La présente invention concerne un évier encastrable du type indiqué initialement, par exemple en acier émaillé, qui est caractérisé en ce qu'il comporte, entre la paillasse et le bac le plus proche, qui sont d'une seule pièce, deux cuvettes à fond percé, de mêmes formes et
- 20 dimensions, ces deux cuvettes étant voisines respectivement des deux bords longitudinaux de l'évier, et étant adaptée chacune pour permettre d'y monter, selon que la paillasse doit se trouver à droite ou à gauche du bac, soit une embase pour robinet, soit une rosace per-
- 25 forée, de mêmes formes et dimensions que ladite embase, et destinée à servir par exemple de vide-sauce.

La présente invention permet donc de réaliser des éviers encastrables d'un modèle unique, pouvant être montés aussi bien avec la paillasse à droite du bac qu'à gauche

30 de celui-ci, et cela sans qu'il soit nécessaire de masquer le trou ou la cuvette inemployé pour le montage du robinet, avec un cache non fonctionnel et peu esthétique. A cet avantage essentiel s'ajoute le fait que l'évier encastrable selon la présente invention comporte,

pratiquement sans modification de son prix de revient, un dispositif auxiliaire très apprécié des ménagères, notamment un vide-sauce, qui permet d'éviter l'encrassement trop rapide des bacs. D'autre part, l'embase prévue pour monter le robinet sur l'évier selon la présente invention, ainsi que les cuvettes correspondantes, peuvent être aisément dimensionnées de manière à assurer une assise mécanique très robuste au robinet, quel que soit son modèle; ce dernier avantage est particulièrement appréciable lorsqu'il s'agit d'un robinet à col de cygne, dont la rotation peut engendrer des couples importants, tendant à arracher le robinet de son logement, avec tout au moins le risque d'un endommagement de l'émail au voisinage de la base du robinet. La présente invention permet donc avantageusement de donner aux cuvettes et à l'embase pour robinet des dimensions suffisantes pour assurer une bonne stabilité mécanique au robinet, quel que soit son modèle.

A titre d'exemple, on a décrit ci-dessous et illustré schématiquement au dessin annexé une forme de réalisation d'un évier à un seul bac selon la présente invention.

La figure 1 représente un évier selon la présente invention en position de montage avec sa paillasse à droite du bac; la figure 2 représente le même évier que la figure 1, monté avec sa paillasse à gauche du bac.

Sur les figures 1 et 2 du dessin annexé, 1 désigne un évier encastrable en acier émaillé, qui comporte une seule paillasse 2 et un seul bac 3. Comme visible sur la figure 1, deux cuvettes, 4a et 4b, sont réalisées, lors de l'emboutissage de l'évier encastrable, entre la paillasse 2 et le bac 3; ces deux cuvettes, 4a et 4b, ont les mêmes formes et les mêmes dimensions; dans

- l'exemple de réalisation illustré, elles sont chacune en forme d'hexagone irrégulier et disposées de manière à être symétriques l'une de l'autre par rapport à l'axe longitudinal médian de l'évier; les cuvettes 4a et 4b sont respectivement voisines des deux bords longitudinaux, 1a et 1b, de l'évier 1, et se trouvent à des distances égales de ces bords. Le fond de chacune des cuvettes 4a et 4b est traversé par un trou, 5a ou 5b, de formes et dimensions appropriées.
- 10 On sait que les éviers encastrables de ce genre sont généralement vendus sans robinet, ce qui permet à l'utilisateur d'y adapter un modèle de robinet de son choix. Par contre, l'évier selon la présente invention est fabriqué et vendu avec les deux accessoires suivants :
- 15 une embase pour robinet 6, dont la forme et les dimensions sont adaptées pour permettre de l'encastrer exactement dans l'une ou l'autre des deux cuvettes identiques 4a et 4b, le trou central, 6a, de ladite embase 6 étant placé et dimensionné de manière à venir en coïncidence exacte avec le trou 5a ou 5b du fond de la
- 20 cuvette correspondante; une rosace 7, qui comporte des perforations 7a, et dont la forme et les dimensions sont adaptées pour permettre de l'encastrer exactement dans l'une quelconque des deux cuvettes identiques 4a
- 25 et 4b.

Sur la figure 1, où la paillasse 2 doit se trouver à droite du bac 3 pour l'utilisateur de l'évier, l'embase 6 doit être évidemment engagée dans la cuvette 4a et la rosace 7 dans la cuvette 4b. C'est l'inverse dans

30 le cas illustré sur la figure 2, où le même évier est supposé monté avec la paillasse 2 à gauche du bac 3; sur cette figure 2, on a représenté un robinet 8, d'un type connu, qui est monté, dans les perçages coïncidents 6a de l'embase 6 et 5b de la cuvette 4b, de

- 5 -

manière à pouvoir être raccordé, en dessous de l'évier, aux conduites d'amenée d'eau; la rosace perforée 7 est engagée par contre dans la cuvette 4a dont le trou 5a est alors raccordé par un petit tuyau à la vidange
5 principale de l'évier (non représentée), de telle façon que la cuvette équipée de la rosace perforée 7 puisse servir de vide-sauce.

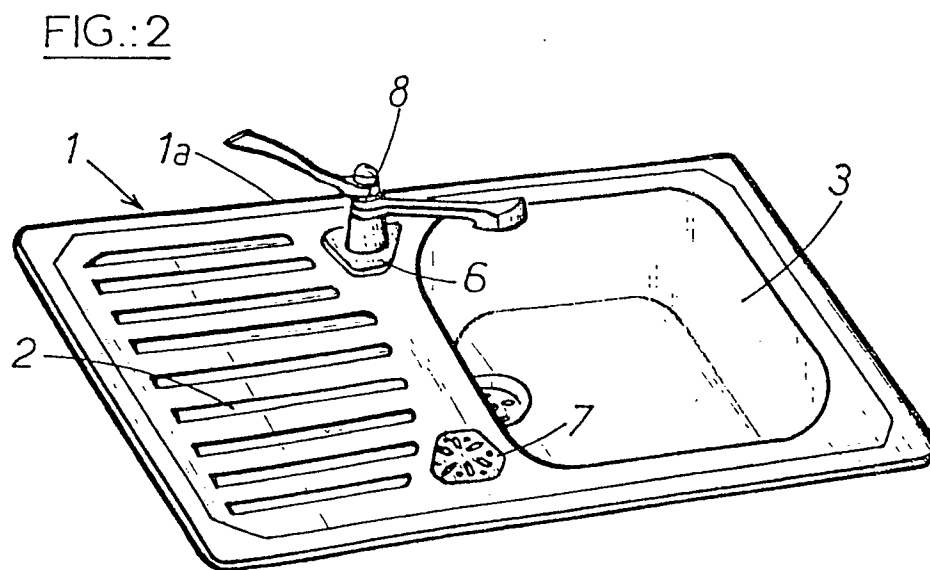
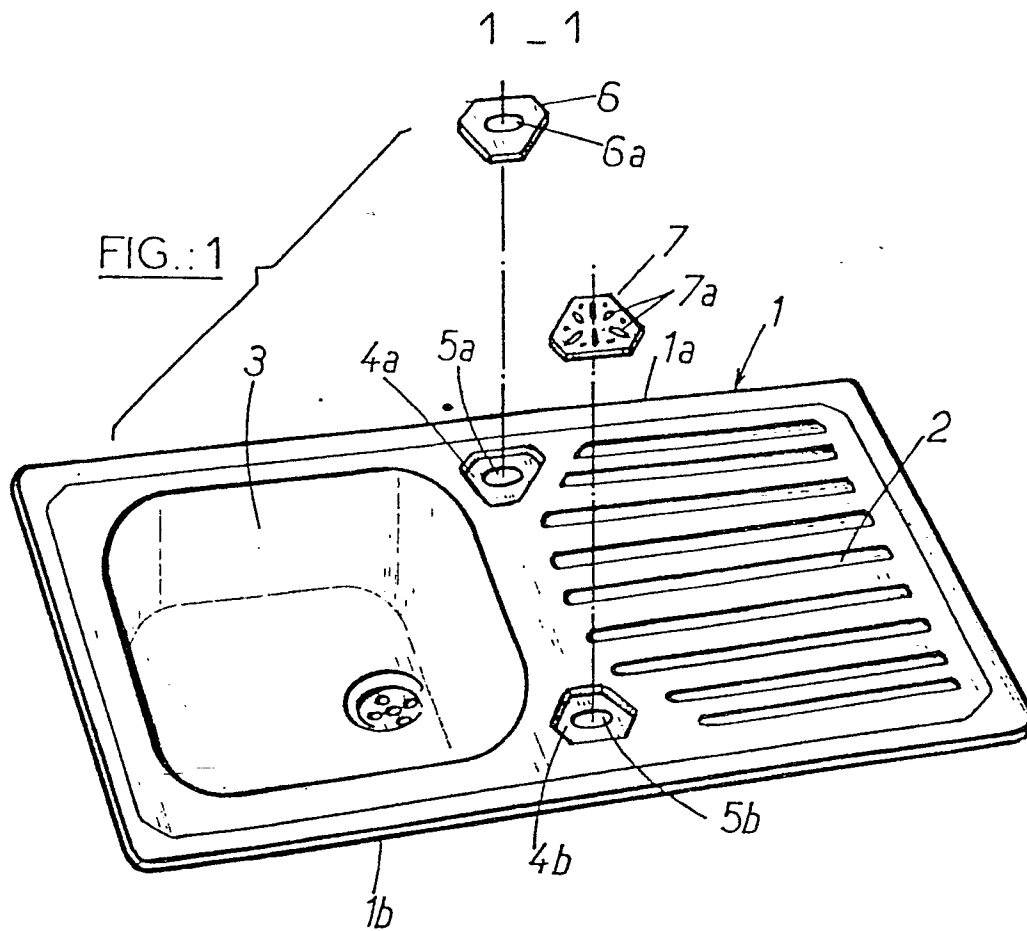
La présente invention n'est pas limitée à la forme de réalisation qui vient d'être décrite; elle englobe
10 toutes ses variantes. Elle est applicable en particulier aux éviers encastrables comportant une seule paillasse mais deux bacs, situés d'un même côté de la paillasse, les avantages obtenus étant les mêmes que dans le cas d'un évier à bac unique. Au lieu de servir
15 de vide-sauce, la rosace perforée 7, montée dans l'une des deux cuvettes 4a et 4b, peut servir de trop-plein auxiliaire, procurant une sécurité supplémentaire en cas d'obstruction du trop-plein dont est muni le bac de l'évier.

REVENDICATION DE BREVET

Evier encastrable à une seule paillasse et au moins un bac, par exemple en acier émaillé, caractérisé en ce qu'il comporte, entre la paillasse et le bac le

5 plus proche, qui sont d'une seule pièce, deux cuvettes à fond percé, de mêmes formes et dimensions, ces deux cuvettes étant voisines respectivement des deux bords longitudinaux de l'évier, et étant adaptées chacune pour permettre d'y monter, selon que la paillasse doit

10 se trouver à droite ou à gauche du bac, soit une embase pour robinet, soit une rosace perforée, de mêmes formes et dimensions que ladite embase, et destinée à servir par exemple de vide-sauce.





Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

0036361

Numéro de la demande
EP 81 40 0371

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int. Cl.3)
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	
A	CH - A - 571 127 (MORATH) * Colonne 1, lignes 56-68; colonne 2, lignes 1-16; figure 2 * --	1	E 03 C 1/18
	FR - A - 2 411 925 (BEZIER) * Page 2, lignes 7-39; page 3, lignes 1-17; figures 1,2 * --	1	
	DE - A - 2 559 620 (FRANKE) * Page 29, lignes 8-30; page 30, lignes 1-8; page 31, lignes 1-17; figures 1,13,15 * --	1	DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int. Cl.3) E 03 C A 47 B
	CH - A - 485 077 (SIEMENS) * Colonne 1, lignes 1-34; colonne 2, lignes 18-40; colonne 3, lignes 1,2; figure 1 * ----	1	
Le présent rapport de recherche a été établi pour toutes les revendications			CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES X: particulièrement pertinent A: arrière-plan technologique O: divulgation non-écrite P: document intercalaire T: théorie ou principe à la base de l'invention E: demande faisant interférence D: document cité dans la demande L: document cité pour d'autres raisons &: membre de la même famille, document correspondant
Lieu de la recherche La Haye	Date d'achèvement de la recherche 22-06-1981	Examineur HANNAART	